

## RESPONSABILITÉ DES CONSTRUCTEURS ET ASSURANCE CONSTRUCTION

Référence :	Durée :	Niveau :	Modalités :	Tarifs :
CL292	1 h	Perfectionnement	E-Learning	Nous consulter

### LIEUX ET DATES :

#### A distance

Nous consulter

### OBJECTIFS

- Maîtriser les mécanismes de la responsabilité civile et de l'assurance des constructeurs
- Public expert ayant une pratique de la responsabilité des constructeurs et de l'assurance
- Actualiser ses connaissances jurisprudentielles et législatives en construction

#### Information complémentaire :

Module disponible dans l'**Université Digitale Ifpass** accessible par abonnement.

Pour plus de renseignements [cliquez ici](#) ou [contactez-nous](#)

**[Consultez le taux de satisfaction de nos formations e-learning ici >>](#)**

### POINTS FORTS

### **Modalités pédagogiques :**

**Une pédagogie pensée pour articuler efficacité et autonomie. Une formation pertinente tant en 100% digital que dans le cadre d'un dispositif mixte. Des vidéos donnant de nombreux conseils concrets et opérationnels pour une mise en pratique immédiate. Un support d'animation pour avoir les points clés de la formation toujours sous la main.**

### **Formateur(s) :**

**Maître Antonella di GREGORIO est diplômée d'un double 3e cycle en droit des assurances et en droit immobilier et construction, ainsi qu'un MBA Assurances du CNAM. Après un parcours professionnel de plus de 20 ans dans de grands groupes d'assurances, elle embrasse la profession d'avocate en 2014. Parallèlement, elle occupe la fonction de déléguée du bâtonnier aux assurances. Elle dispense par ailleurs des formations à l'IFPASS (Institut de formation de la profession de l'assurance) et enseigne également à Paris II Panthéon Assas et au CNAM.**

### **Les plus de la formation :**

**La conférence traite des questions d'actualité au sujet de la Responsabilité des acteurs de la construction, ainsi que de l'assurance construction.**

**Un tour d'horizon des décisions rendues par la Cour de cassation. Le Droit de la construction est un droit en perpétuelle évolution, et les jurisprudences qui y sont liées sont nombreuses, impactent des notions essentielles et connues appliquées aux acteurs de la construction.**

## **PROGRAMME**

Introduction

A. Responsabilité des constructeurs

B. Droit de l'assurance

Questionnaire final

### **Validation des acquis :**

**Comment est-elle évaluée ?**

Une évaluation vous attend, mais rassurez-vous, il n'y a pas de pièges, ni même de mauvaises surprises... dès lors que vous suivez normalement votre formation ! Obtenez un score minimum de 80% de bonnes réponses et inscrivez cette formation à votre tableau des réussites ! Vous pouvez refaire le questionnaire autant de fois que vous le souhaitez !

**Comment cette formation est-elle validée ?**

Pour valider cette formation, vous devez avoir :

Lu l'ensemble des ressources écrites mises à disposition ;

Visionné d'un bout à l'autre les vidéos ;

Téléchargé et consulté le support de conférence ;

Téléchargé et consulté le dossier pédagogique ;

Réussi l'évaluation dans les conditions mentionnées ci-dessus.

## **Validation DDA**

Pour répondre à l'obligation de formation continue des distributeurs d'assurance d'au moins 15 heures annuelles, cette formation doit être impérativement réalisée dans le cadre d'un plan de développement des compétences personnalisé du participant (article A512-8 2° du Code des assurances).

### **Personnalisation parcours :**

**Une question technique ? Pédagogique ? Notre équipe pédagogique, community managers et webcocooneers, est là pour y répondre ! Nous nous engageons à vous apporter une réponse dans un délai de 48 heures ouvrées après le dépôt de la question sur le forum dans l'onglet "Communauté".**

**Vous avez dit webcocooneer ? Tout à fait ! Le webcocooneer est notre couteau suisse, professionnel de l'assurance formé à l'accompagnement des participants en ligne. Son rôle ? Répondre aux questions pédagogiques, techniques et administratives que vous pouvez vous poser !!**

### **Fiche identité :**

Cette formation a été écrite et conçue en 2021 et est la propriété d'Ifpass Services.

Elle contient les éléments suivants :

1. 1 séquence vidéo (durée totale d'environ 45 minutes) ;

2. un support d'animation et un dossier complémentaire ;
3. 1 quiz final de 10 questions.

## PUBLIC

Aux assureurs, intermédiaires, experts et professionnels de la construction.

**Pour les personnes en situation de handicap** souhaitant réaliser une formation e-learning :  
Nous vous invitons à prendre contact avec notre référent handicap (Nadia Benakli - [nbenakli@ifpass.fr](mailto:nbenakli@ifpass.fr)) afin de déterminer les formations accessibles.

## PRÉ-REQUIS

### **Prérequis pédagogiques :**

Public expert ayant une pratique de la responsabilité des constructeurs et de l'assurance

### **Prérequis techniques :**

- Navigateurs internet
- Chrome (2 dernières versions majeures)
- Firefox (2 dernières versions majeures)
- Edge (2 dernières versions majeures)
- Safari sur OSX (2 dernières versions majeures)

Les vidéos de cette formation sont hébergées sur le site vimeo.com. Elles sont sous-titrées.

### **Logiciels :**

- Lecteur PDF (pour les documents associés)
- Lecteur audio/vidéo
- Suite Microsoft Office (pour la restitution des missions)

Un casque audio peut être nécessaire si les formations sont suivies dans un espace partagé.

### **Modalité d'accès :**

- Les demandes d'inscription se font par mail à [mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr)
- Toutes les démarches administratives et financières doivent être réglées avant le début de la formation. Veuillez noter qu'en cas de demande de financement à un organisme financeur, la démarche de prise en charge est à réaliser par le candidat ou l'entreprise et doivent être réalisées à l'avance

## TARIFS ET FINANCEMENTS

Exonérés de TVA

Module disponible dans l'Université Digitale Ifpass accessible par abonnement.  
Pour plus de renseignement contactez-nous !

## CONTACT

[mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr) / [01 47 76 58 70](tel:0147765870)

Généré le 23/02/2025 à 03:38